



Quel est le délai de jugement moyen des juridictions administratives en 2016 ?

Le Conseil d'Etat a publié son [rapport annuel 2016](#) dans lequel il détaille son activité contentieuse et consultative des douze derniers mois.

En matière contentieuse, cette année encore les délais moyens de jugements tant en référé qu'au fond varient en fonction des juridictions :

	Délai moyen	Evolution par rapport à 2015
Tribunaux administratifs	1 an 8 mois 22 jours	
Cours administratives d'appel	1 an 1 mois 26 jours	
Conseil d'Etat en cassation	9 mois 15 jours	

Ces délais de jugement sont toutefois des délais moyens. Le délai de jugement de chaque dossier dépend de sa complexité, du nombre de parties, de l'éventuelle demande d'expertise, de l'encombrement de la juridiction etc.

Le nombre d'affaires enregistrées est en hausse. Ce sont principalement les contentieux des étrangers, de fiscalité et d'urbanisme qui sont en augmentation par rapport à l'[an dernier](#).

article rédigé par Zoé de Montbrial, stagiaire, supervisée par Sophie Lapisardi, avocat associée